

# Zahnmedizin 20.1 Règles de facturation et de remboursement des actes dentaires (CCAM)

Abrechnungs- und Erstattungsregeln für zahnärztliche Leistungen (CCAM)



1. Quels patients bénéficient de spécificités de prise en charge pour les soins parodontaux ?
  - a. Les enfants uniquement
  - b. Les patients diabétiques en affection de longue durée
  - c. Les patients en bonne santé générale
  - d. Tous les patients sans distinction
2. Comment les soins parodontaux sont-ils pris en charge dans ce contexte ?
  - a. Par un remboursement intégral de la Sécurité sociale sans codage
  - b. Par un seul code commun à tous les soins dentaires
  - c. Par des codes spécifiques de la CCAM
  - d. Sans code officiel, seulement par facture

1-b 2-c

## 2. Lesen Sie den Dialog und beantworten Sie die Fragen.

### Règles de facturation et remboursement

Abrechnungs- und Erstattungsregeln

- L'assistant:** Première règle : l'acte « Consultation » ne peut jamais être facturé avec un autre acte le même jour. *(Erste Regel: die Leistung «Konsultation» darf niemals am selben Tag zusammen mit einer anderen Leistung abgerechnet werden.)*
- La dentiste:** Donc si je fais un composite ou une radio, je ne peux pas ajouter la consultation ? *(Also wenn ich eine Füllung oder eine Röntgenaufnahme mache, kann ich die Konsultation nicht zusätzlich berechnen?)*
- L'assistant:** Exactement. Deuxième règle : le détartrage, c'est deux lignes maximum tous les six mois. *(Genau. Zweite Regel: die Zahnsteinentfernung darf höchstens zwei Positionen alle sechs Monate umfassen.)*
- La dentiste:** Et si je fais les deux arcades en une seule séance ? *(Und wenn ich beide Kieferbögen in einer einzigen Sitzung behandle?)*
- L'assistant:** Vous enregistrez un seul acte pour les deux arcades, mais la deuxième arcade est facturée à moitié prix. *(Sie erfassen eine einzige Leistung für beide Kieferbögen; der zweite Kieferbogen wird jedoch zum halben Preis berechnet.)*
- La dentiste:** Les 50 %, ça s'applique aussi à d'autres soins ? *(Gelten die 50 % auch für andere Behandlungen?)*
- L'assistant:** Oui, pour les extractions et les radiographies faites le même jour : la première est à 100 %, les suivantes à 50 %. *(Ja, bei Extraktionen und Röntgenaufnahmen, die am selben Tag durchgeführt werden: die erste ist zu 100 %, die folgenden zu 50 %.)*
- La dentiste:** Et quels sont les actes remboursés par l'Assurance Maladie ? *(Und welche Leistungen werden von der Krankenkasse erstattet?)*

**L'assistant:** Les extractions, les composites, les endodonties, le détartrage et les radios : périapicale, panoramique, cone beam s'il y a un foyer infectieux. *(Extraktionen, Füllungen, Wurzelbehandlungen, Zahnsteinentfernung und Röntgenaufnahmen: periapikal, panoramisch, Cone-Beam, falls ein Herdinfekt vorliegt.)*

**La dentiste:** Et les actes non remboursés ? *(Und welche Leistungen sind nicht erstattungsfähig?)*

**L'assistant:** La parodontologie (sauf en cas d'ALD comme le diabète), les implants, les actes esthétiques, la désobturation endodontique et le recellement ou la dépose de couronne ou de bridge. *(Parodontologie (außer bei einer anerkannten schweren chronischen Erkrankung wie Diabetes), Implantate, ästhetische Leistungen, Revisionsbehandlungen an Wurzelkanälen sowie das Einsetzen oder Entfernen von Kronen oder Brücken.)*

1. Que se passe-t-il pour la facturation si la dentiste fait une consultation et un composite le même jour ? *(Was passiert bei der Abrechnung, wenn die Zahnärztin am selben Tag eine Konsultation und eine Füllung durchführt?)*
  - a. Elle ne peut pas facturer la consultation en plus du composite ou de la radio.
  - b. Elle facture seulement la consultation.
  - c. Elle peut facturer la consultation avec un dépassement d'honoraires.
  - d. Elle facture la consultation et le composite ensemble.
2. Quels actes sont indiqués comme non remboursés par l'Assurance Maladie ? *(Welche Leistungen werden als nicht von der Krankenkasse erstattet angegeben?)*
  - a. Les extractions, les composites et le détartrage.
  - b. Les actes de parodontologie (sauf ALD comme le diabète), les implants et les actes esthétiques.
  - c. Toutes les couronnes, y compris les couronnes sur implant, sont remboursées à 100 %.
  - d. Les radios panoramiques et le cone beam en cas de foyer infectieux.

**1-a 2-b**